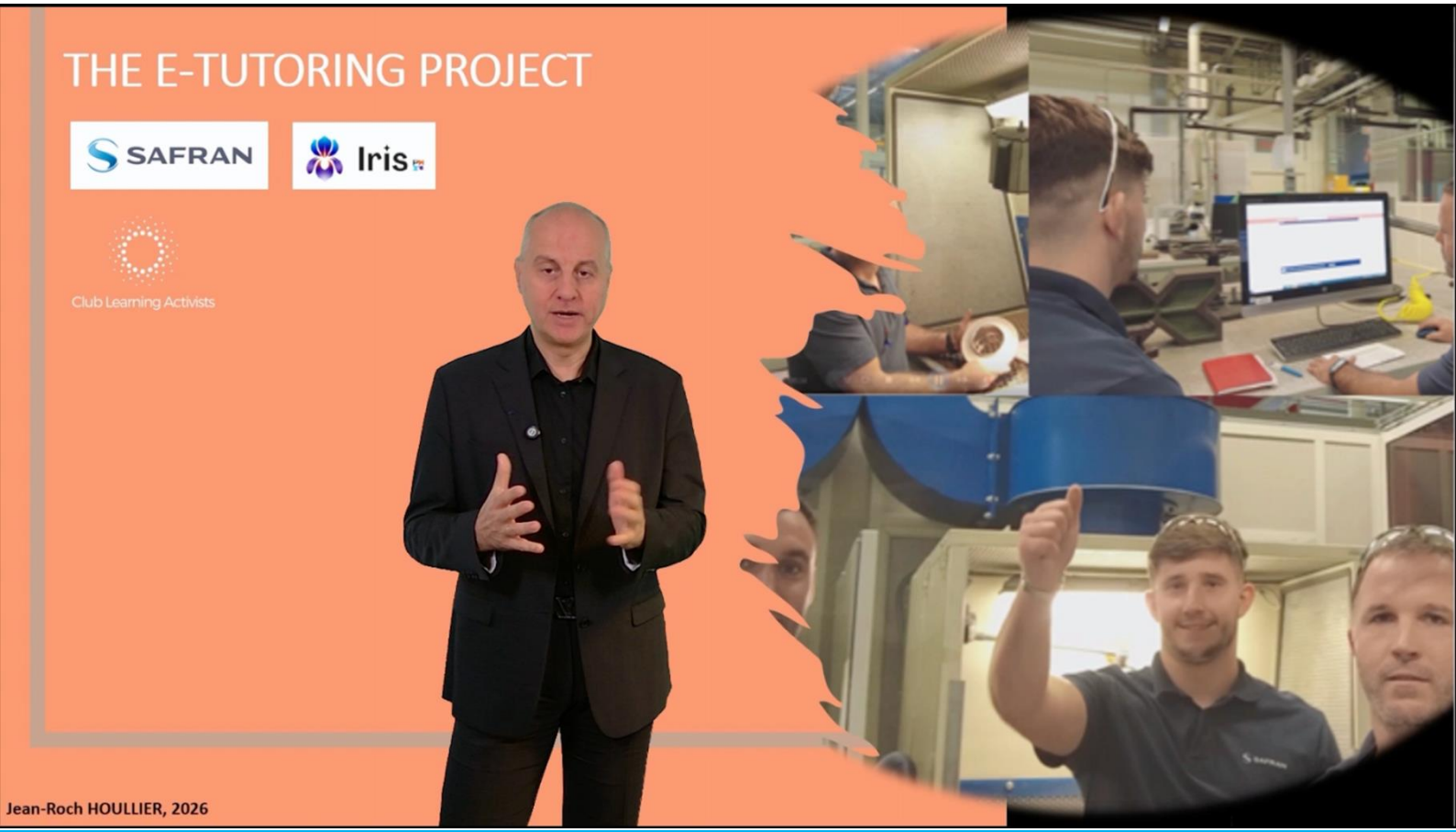


Les Iris du PMI France

Règlement

« Pépite de l'année 2027 »

MAJ 29/10/2026

CATEGORIE :

IRIS, Pépite de l'année

>PRÉSENTATION

Le projet de l'année couronné dans cette catégorie s'est illustré par l'application exemplaire des bonnes pratiques en gestion de projet.

Il a été réalisé avec un **budget inférieur ou égal à 1 million d'euros**.

Le PMI-France reconnaît ainsi l'excellence des projets réalisés par les professionnels en gestion de projet et par les entreprises qui contribuent à créer de la valeur en France.

> PROCESSUS

Vous êtes **candidat potentiel, vous avez des questions** : Envoyez- nous un email à iris@pmi-france.org avec vos questions. Donnez-nous les caractéristiques de votre projet et votre motivation pour candidater afin que nous puissions mieux vous conseiller.

La date limite de **dépôt des candidatures** est fixée au **15 mars 2027, à 23 h 59**. Le dossier peut- être déposé par un représentant de l'équipe projet tel que le sponsor, le client, le chef de projet, un consultant, un manager de transition, etc.. La candidature doit être envoyée par courriel à : iris@pmi-france.org

Pour que la candidature soit complète, vous devez joindre au courriel :
- Le dossier dûment complété.
- Quelques photos ou illustrations au format jpeg
- Le logo de l'entreprise au format jpeg ou png

Une visio de présentation aura lieu au lancement de la campagne.

>OBJECTIF ET ÉQUITÉ

Iris « Pépite de l'année » souligne, honore et valorise les meilleurs projets menés en France dans cette catégorie et vise à mettre en lumière les bonnes pratiques en gestion de projet.

Cette initiative s'inscrit pleinement dans la mission du PMI : élever la profession, partager les bonnes pratiques, valoriser et inspirer les organisations et les chefs de projet.

>ADMISSIBILITÉ

Tout collaborateur d'une entreprise privée ou publique, administration, association de petite, moyenne ou grande envergure, tous domaines d'expertise confondus, membre ou non-membre du PMI® peut soumettre un projet à l'examen pour l'Iris « Pépite de l'année » s'il juge que son projet respecte les conditions suivantes :

- Le projet doit avoir été réalisé depuis moins de 36 mois.
- Le projet doit avoir été accepté comme terminé par le client.
- Le périmètre, le calendrier et le budget du projet ont été approuvés par le client.
- Le budget du projet est inférieur ou égal à 1 million €.
- Le projet peut porter sur des thématiques diverses : développement d'affaires, construction, restructuration/réorganisation, développement ou migration informatique, RSE, etc…
- Tous les dossiers soumis seront traités de façon strictement confidentielle par les membres du jury et seront utilisés dans le seul objectif d'identification des gagnants.
- Même si le projet peut être situé n'importe où dans le monde, l'entreprise, le chef de projet et l'équipe directement responsables du projet doivent être établi en France.
- L'entreprise cliente a donné son accord pour une diffusion publique de quelques éléments clés (raison sociale, logo, éléments du dossier)

>CRITÈRES D'ÉVALUATION

Le jury prendra en compte 6 groupes de critères avec les pondérations suivantes :

1. **Satisfaction du client, valeur créée, impact : 30%**
2. **Niveau de complexité du projet : 15%**
3. **Performance périmètre/délais/coût : 10%**
4. **Application des méthodes de gestion de projet : 20%**
5. **Originalité et valeur des techniques de gestion de projet : 10%**
6. **Impact RSE du projet : 15%**

>PROCESSUS DE SÉLECTION

Le processus de sélection du IRIS « Pépite de l'année » comprend quatre étapes :

APPEL A CANDIDATURE

L'appel à candidature est ouvert à partir du 1 décembre 2026. Les dossiers de candidature doivent être envoyés par courriel à iris@pmi-france.org au plus tard le **15 mars 2027 à 23 h 59.**

EVALUATION 1 ER TOUR

L'équipe organisatrice Iris soumettra une liste de membres du PMI reconnus pour leur expertise et leur expérience de la gestion de projets dans différents domaines. Une liste définitive d'au moins 5 membres du jury sera retenue. Les représentants des entreprises candidates au Iris, Pépite de l'année, ne pourront être membre du jury Iris, Pépite de l'année.

L'évaluation des projets soumis sera effectuée par les membres du jury à l'aide d'une **grille de cotation entre le 16 mars et le 9 avril 2027.** A l'issu des délibérations, le jury retiendra les **3 meilleurs dossiers de la catégorie Pépite de l'année.**

EVALUATION 2 EME TOUR

Au deuxième tour, le jury auditionnera en visioconférence les 3 représentants des projets finalistes. Au terme des délibérations, le dossier lauréat sera désigné.

Cette étape sera réalisée entre le **16 et le 23 avril.**

CEREMONIE

Les candidats retenus par le jury à l'issue du premier tour, les finalistes, seront invités à la cérémonie de dévoilement des lauréats. Ils bénéficieront d'un accès gratuit pour une personne aux 2 jours des rencontres du PMI- France 2027.

L'équipe organisatrice Iris demandera aux finalistes de produire une vidéo de 1 minute environ, en format paysage et mp4, représentant le projet et l'équipe projet. Cette vidéo sera diffusée pendant la cérémonie de remise des trophées.

Le nom du lauréat sera dévoilé lors de la remise des prix qui aura lieu le **17 mai 2027**, en fin de journée, aux rencontres du PMI France.

Le PMI France se réserve le droit de ne pas désigner de lauréat pour cette catégorie si la qualité des dossiers présentés ne répond pas aux attentes.

Le PMI France accepte de désigner des lauréats ex aequo s'ils ont obtenu le même score à l'issu de la sélection.

Les candidats acceptent que des photos de leur participation à la cérémonie soient publiées dans des articles, brochures, et documents mettant en avant les trophées Iris.

>REQUIS ET ENGAGEMENTS

CHAQUE ÉQUIPE PARTICIPANTE DEVRA DÉSIGNER UN PORTEUR DE DOSSIER POUR COORDONNER LA PRÉSENTATION DE LA CANDIDATURE.

ENGAGEMENT DES PARTICIPANTS

Se familiariser avec le règlement Iris, Pépite de l'année du PMI-France.

* Représenter l'équipe participante et assurer la liaison avec l'équipe organisatrice Iris « Pépite de l'année » afin d'acheminer ou recevoir toutes les informations et documents pertinents.

* Respecter la date limite pour l'inscription des candidatures fixée au **15 mars 2027** à **23 h 59**.

* Pour s'inscrire, envoyez votre dossier à l'adresse suivante : iris@pmi-france.org

* Être disponible pour répondre aux questions des membres du jury du « Pépite de l'année » du PMI-France lors d'un entretien qui se déroulera en visioconférence en avril 2027.

ENGAGEMENT DU PMI-France

* Le PMI-France s'engage à organiser et coordonner l'appel des candidatures pour le concours Iris du PMI-France. Un groupe d'experts – les membres du jury - sera nommé pour évaluer les candidatures soumises au PMI-France et désigner le lauréat.

* Les dossiers conformes au règlement seront transmis aux membres du jury.

- L'équipe organisatrice du PMI-France coordonnera avec le jury de sélection l'annonce de la candidature retenue et les hommages à lui décerner lors de la remise de prix.

* Le PMI s'engage à faire un retour à l'ensemble des participants.

Annexe :

DOSSIER DE CANDIDATURE Iris, Pépite de l'année 2027.

EXIGENCES GÉNÉRALES CONCERNANT LA PRÉSENTATION DES CANDIDATURES :

Les dossiers de candidature doivent être concis et contenir suffisamment d'informations pour faire valoir efficacement les efforts de l'équipe dans la **réalisation du projet** et la **valeur créée**. Les dossiers comporteront 8 pages maximum rédigées sous format Microsoft Word et suivant le plan proposé. Quelques pages complémentaires de documents d'appui seront acceptées en annexe, y compris photos et illustrations.

Les candidatures doivent être rédigées **en français**.

Il est essentiel d'identifier le nom d'une personne qui pourra fournir aux membres du jury des renseignements additionnels ou précisions, si requis en phase de sélection. Un accord sur les éléments pouvant faire l'objet d'une diffusion publique sera demandé aux candidats dont les dossiers seront finalistes.

Les candidatures pour Iris « Pépite de l'année » du PMI-France doivent contenir les informations énumérées ci-après.

I. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET ÉQUIPE DE PROJET

Fournissez le nom du projet, du client/maître de l'ouvrage et de l'équipe de projet exactement comme vous aimeriez qu'ils apparaissent sur le prix.

1. Nom du projet

2. Nom du client (raison sociale)

3. Principaux membres de l'équipe projet. (Sponsor, chef de projet, etc..).

4. Nom et prénom du porteur du dossier, fonction dans le projet.

II. GESTION DU PROJET

1/ Quel a été le niveau de satisfaction du client, la valeur ou impact crée par le projet ?

- Faites une description générale du projet et des enjeux, de la solution mise en place.
- Fournissez un témoignage argumenté du niveau de satisfaction du client sur le projet. (ou du sponsor si projet interne)
- Indiquez quels ont été les bénéfices tangibles.(gains mesurables)
- Indiquez quels ont été les bénéfices intangibles. (qualité perçue, innovation, etc)

2/ Quel a été le niveau de complexité du projet ?

- Caractérisez le niveau de complexité du projet (taille, projet multi culturel ou multi pays, projet réalisé pour la première fois, innovation technologique etc…),
- Avez-vous affronté des crises, comment ont-elles été gérées ? (décrivez la crise, quelle organisation a été mise en place ? quelle réponse ? quel retex ?
- Avez-vous mis en place une conduite du changement ? comment ?

3/ Quelles ont été les performances du projet en terme de périmètre/délais/budget ?

- Comment avez-vous maîtrisé le périmètre : découpage du projet en blocs et livrables ? maitrise des changements, contrôle du périmètre ? Expliquez les écarts.
- Comment avez-vous maîtrisé le calendrier ? Quelle méthode de planification ? Délai final versus délai prévisionnel ? Expliquez les écarts.
- Comment avez-vous maîtrisé le budget ? Quelle méthode d'évaluation des coûts ? Coûts engagés versus budget approuvé ? Expliquez les écarts.

4/ Explicitez vos méthodes de gestion de projet sur les sujets suivants ?

- Organisation de l'équipe,
- Style de leadership,
- Gestion des parties prenantes et communication,
- Identification et gestion des risques et opportunités,
- Gestion de la qualité

5/ Avez-vous utilisé des techniques de gestion de projet originales ?

- Avez-vous fait preuve de créativité en matière de méthodologie de gestion de projet ? Adapté des pratiques courantes au contexte de votre projet ? Décrivez- les.
- Vos pratiques innovantes sont elles réplicables ?

6/ Quel est l'impact RSE de votre projet ?

- Comment avez-vous intégré la démarche RSE dans la conception de votre projet ?
- Quel est l'impact RSE de votre projet (nombre de bénéficiaires, économie carbone, etc…)

Et si votre projet était le prochain Iris ?

1. Découvrez les conditions



Consultez les règlements et les informations pratiques sur :

https://pmi-france.org/iris

Ou écrivez à

Iris@pmi-france.org

Participez à une visio de présentation lors du lancement

2. Déposez votre candidature



Adressez votre dossier à :

iris@pmi-france.org

Avant le 15 mars 2027 à 23h59

3. Une question ?



L'équipe Iris vous répond à la même adresse.

iris@pmi-france.org

Retrouvez-nous sur les réseaux sociaux





Les Iris du PMI-France



Iris PMI

iris@pmi-france.org